

Gwendoline Malogne-Fer

Ancienne colonie française, la Polynésie française est depuis 2004 une Collectivité d'Outre-mer de 275 000 habitants (dont environ 80 % de Polynésiens)¹ qui dispose, au sein de la République française, d'une relative autonomie politique à travers ses propres institutions locales : le gouvernement et l'Assemblée de Polynésie française. La crise économique que connaît la Polynésie française depuis le début des années 2000 a fortement augmenté les inégalités sociales. En 2015, un ménage sur cinq vivait en dessous du seuil de pauvreté². Malgré la reprise du secteur touristique depuis deux ans le ministère des Outre-mer juge que l'économie de cette collectivité demeure « fragile » comme l'attestent la nature des emplois proposés (agents de nettoyage ou de sécurité, barmen et réceptionnistes etc.), le fait que « le taux d'emploi reste stable à un niveau faible »³ et la forte émigration des jeunes de 18 à 25 ans : tous les ans un sur dix quitte le Territoire⁴.

Depuis 2016, trois grands partis politiques structurent la vie politique locale : le *Tavini Huiraatira* parti indépendantiste dirigé par Oscar Temaru et du côté des autonomistes – qui prônent en principe le maintien de la Polynésie française au sein de la République– le *Tahoera'a Huiraatira* de Gaston Flosse et suite à une scission au sein de ce dernier le *Tapura Huiraatira*. Ce parti autonomiste a été créé en 2016 par Edouard Fritch, président de la Polynésie française depuis septembre 2014, en remplacement de Gaston Flosse devenu inéligible.

L'année 2018 a été marquée par les élections territoriales, les débats au sein de l'ONU sur le droit à l'auto-détermination, le fait nucléaire et le contentieux des indemnisations aux victimes. Quarante après son décès, le père du nationalisme tahitien Pouvanaa a Oopa a enfin été réhabilité.

Elections territoriales

Dans un contexte de guerre de succession au sein de la famille autonomiste, la création du parti *Tapura Huiraatira* a permis à Edouard Fritch d'asseoir une nouvelle majorité à l'Assemblée de Polynésie française et d'être réélu président de la Polynésie française en mai 2018. Lors des élections territoriales d'avril-mai 2018 les trois partis *Tavini Tahoera'a* et *Tapura* ont obtenu respectivement 23,12 %, 27,70 % et 49,18 % des voix⁵. Le *Tapura* dispose désormais de 38 sièges sur 57 à l'Assemblée de Polynésie française présidée par Gaston Tong Sang, maire de Bora Bora. Ces résultats électoraux sont mobilisés par les élus du *Tapura* pour rappeler, auprès des représentants français ou à l'ONU, que même si ces élections n'ont pas valeur de référendum d'autodétermination elles soulignent le faible score des indépendantistes. Ce faisant, ces élus omettent de

préciser les profondes divergences au sein des autonomistes puisque Gaston Flosse prône désormais, avec plus ou moins de constance, le statut « d'État associé ».

L'ONU et le droit à l'autodétermination

La Polynésie française est inscrite sur la liste des « territoires non autonomes de l'ONU » depuis mai 2013. Alors que les opposants à la réinscription y voient une forme implicite de demande d'indépendance, ses partisans rappellent que la réinscription devrait déboucher sur l'organisation d'un référendum d'autodétermination donnant la possibilité de choisir entre la départementalisation, l'indépendance ou l'association (État associé). L'État français qui considère que « la question de la Polynésie française » relève de sa politique interne, n'a pas, jusqu'à présent, coopéré avec la quatrième Commission de l'Assemblée générale des Nations-Unies chargée des questions de décolonisation. Annick Girardin, nouvelle ministre des Outre-mer depuis l'élection d'Emmanuel Macron en mai 2017, a lors des questions d'actualité au gouvernement le 12 octobre 2018 explicité la « politique de la chaise vide » en ces termes : « *la situation de la Polynésie ne justifie pas qu'elle figure sur cette liste des territoires non autonomes. C'est pour cette raison que les représentants de la France ne participent pas à ces réunions* »⁶. Ce qui n'empêche pas l'État français de faire pression auprès de la Commission pour la suppression du paragraphe 11 qui demandait à l'État français de rendre des comptes à l'Assemblée générale des conséquences des essais nucléaires. Alors que l'État français refuse de participer aux travaux de la Commission, depuis octobre 2016 la participation des autonomistes du *Tapura* permet de faire entendre une autre voix que celle des indépendantistes et des représentants des associations des victimes des essais nucléaires.

Les débats d'octobre 2018 se sont orientés comme l'année précédente sur ce que recouvre réellement le statut d'autonomie de la Polynésie française au sein de la République (voir *The Indigenous World 2018*). Edouard Fritch estime que « *la Polynésie française est un pays autonome qui se gouverne librement et démocratiquement* », les représentants du Tavini et des associations ont pour leur part regretté l'absence de représentants de l'État français à l'ONU et une forme de « colonialisme par consentement » associé à des leaders politiques (du *Tapura*) trop « accommodants » vis à vis de l'État français⁷.

Les débats à l'Assemblée nationale et au Sénat sur la réforme des institutions voulue par le Président de la République française soulignent cette compréhension à géométrie variable de l'autonomie de la Polynésie française. La suppression annoncée d'un tiers des députés et sénateurs devant s'appliquer à l'ensemble du territoire y compris d'Outre-mer, les élus de Polynésie française ont fait valoir la spécificité de la Polynésie française (l'éloignement et la dispersion géographique de la population) pour s'opposer, en vain, à cette diminution du nombre d'élus polynésiens à la représentation nationale⁸. Annick Girardin a estimé que certains principes ne pouvaient faire l'objet d'une dérogation territoriale⁹.

C'est également lors de la réunion de la quatrième Commission à l'ONU que le leader du parti indépendantiste, Oscar Temaru, a annoncé avoir déposé plainte le 2 octobre 2018 contre la France pour « crime contre l'humanité » auprès de la Cour pénale internationale. Oscar Temaru a expliqué que « *cette poursuite en justice a pour objectif de demander des comptes à tous les présidents français vivants depuis le début des essais nucléaires contre notre pays* »¹⁰. Annick Girardin a réagi en dénonçant « le détournement à des fins politiques locales des juridictions internationales »¹¹. Par ailleurs Oscar Temaru a été déclaré inéligible pour un an le 26 octobre 2018 par le Conseil d'Etat, saisi par la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques (CNCCFP).

Le fait nucléaire 20 ans après

Les essais nucléaires et leurs conséquences sanitaires, sociales et environnementales ont une fois encore été au centre de l'actualité politique. En janvier 2018 lors de sa visite en Polynésie française la ministre des Outre-mer Annick Girardin a annoncé la création au cours des prochaines années d'un Centre de mémoire à Papeete précisant qu'il s'agissait d'une demande de la population polynésienne alors que les associations locales ont fait de l'indemnisation des victimes des essais nucléaires le centre de leurs préoccupations depuis plus de 20 ans.

La question de la (non)dangerosité des essais nucléaires et des risques encourus a été soulevée à plusieurs reprises. En juin 2018 l'Armée française a inauguré un nouveau système (dont le cout global est de 105 millions d'euros) destiné à prévenir des risques d'effondrement de l'atoll de Moruroa (et avec lui de diffusion de matières radioactives) grâce à un réseau de capteurs des mouvements souterrains¹². Surtout Edouard Fritch, Président autonomiste de la Polynésie française a reconnu pour la première fois lors d'un débat à l'Assemblée de Polynésie française le 15 novembre 2018 avoir menti sur l'innocuité des essais nucléaires. « *Je ne m'étonne pas qu'on me traite de menteur alors que pendant trente ans, nous avons menti à cette population, que les essais étaient propres : nous avons menti, j'ai fait partie de cette bande* »¹³. Si ce *mea culpa* était destiné à souligner le changement de cap du nouveau gouvernement soucieux, avec l'aide financière de l'Etat français, de « *réparer ce qui a été fait dans ce pays* » il a aussi contribué à entretenir un sentiment de perplexité voire de défiance à l'égard d'élus politiques tentés de tenir un double discours selon les interlocuteurs. Frère Maxime, de l'association 193 défendant les victimes des essais nucléaires, s'interroge ainsi sur la véracité des propos qu'Edouard Fritch tient à l'ONU lorsqu'il défend encore les positions de l'Etat « *et nous pouvons nous demander s'il n'y a pas du mensonge là-dedans* »¹⁴.

Le contentieux de l'indemnisation des victimes

Les nombreuses difficultés pour les victimes des essais nucléaires à obtenir une indemnisation pourtant prévue par la loi Morin de janvier 2010 n'ont toujours pas été surmontées. Lana Tetuanui (membre du *Tapura*) sénatrice et présidente de la

Commission extraparlamentaire en charge du suivi de l'indemnisation des victimes a ainsi rappelé à l'ONU que cette loi « *était trop complexe et insatisfaisante et que le régime d'indemnisation n'était pas concluant* »¹⁵. En février 2017, l'Assemblée nationale avait pourtant voté la suppression du « risque négligeable » inscrite dans la loi Morin qui avait été présentée comme devant déboucher sur une meilleure reconnaissance et indemnisation des victimes.

La sénatrice Lana Tetuanui a donc déposé le 4 décembre 2018 un amendement destiné à faciliter la recevabilité des demandes d'indemnisation en autorisant explicitement les ayants droits à effectuer les démarches entreprises lorsque la victime est décédée, et en autorisant le réexamen des dossiers qui avaient été rejetés avant le vote de la loi de février 2017 assouplissant les règles de recevabilité des demandes d'indemnisation¹⁶.

Le rapport d'activité 2017 du Comité d'indemnisation des victimes des essais nucléaires (CIVEN) souligne une autre difficulté liée à l'indemnisation des victimes des essais nucléaires : l'insuffisance de moyens administratifs et financiers alloués à cette autorité administrative ne lui permet pas d'exercer ses missions dans de bonnes conditions¹⁷.

Pouvanaa a Oopa enfin réhabilité

Pouvanaa a Oopa (1895-1977), est considéré aujourd'hui comme le père du nationalisme tahitien et une figure pionnière de l'anticolonialisme. Cet homme politique originaire de Huahine (îles sous-le-Vent) fut le premier Polynésien élu à l'Assemblée territoriale de Polynésie française et le fondateur du Rassemblement démocratique des populations tahitiennes (RDPT) en 1949. Lors du référendum de septembre 1958 relatif à l'approbation de la Constitution de la Ve République, les Territoires d'Outre-mer étaient également appelés à voter pour ou contre leur maintien au sein de la République. Pouvanaa a Oopa avait appelé à voter « non » au référendum c'est-à-dire pour l'indépendance de la Polynésie française. Le 11 octobre 1958, Pouvanaa fut arrêté et accusé d'avoir voulu incendier la ville de Papeete. Il fut condamné à 8 ans de prison et 15 ans d'exil en Métropole à une période où l'Etat français envisageait d'ores et déjà d'installer le Centre d'expérimentation en Polynésie française, comme l'ont montré les travaux de l'historien Jean-Marc Regnault¹⁸. S'il avait été gracié par le Général de Gaulle en 1968, il n'aurait jamais été réhabilité. Christine Taubira, alors ministre de la Justice, a saisi la commission de révision des procédures pénales en 2014¹⁹. Et la cour de cassation a annulé le 25 octobre 2018 le jugement de 1959 et innocenté Pouvanaa a Oopa quarante ans après son décès²⁰.

Notes et Références

¹ Le dernier recensement mentionnant les catégories « ethniques » date de 1988 : les « Polynésiens et assimilés » représentaient 80,58 %, les « Européens et assimilés » 13,28 % et les « Asiatiques et assimilés » 5,42 %.

² <http://www.ladepeche.pf/wp-content/uploads/2017/02/pf-etudes-01-2017-ebf-2015.pdf>

³ Insee Première, n°1721 novembre 2018. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3651609>

⁴ Idem.

⁵ Site internet du Haut-commissariat de Polynésie française. <http://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr/>

⁶ Question d'actualité au gouvernement n° 489 au Ministère des Outre-mer. <https://www.nossenateurs.fr/question/15/18G0489>

⁷ Quatrième Commission : un indépendantiste de la Polynésie française annonce qu'une plainte visant la France a été déposée devant la CPI pour « crime contre l'humanité » 9 octobre 2018. <https://www.un.org/press/fr/2018/cpsd663.doc.htm>

⁸ Avec la réforme, le nombre de sénateurs passerait de deux à un et celui des députés de trois à deux ou de trois à un, le chiffre définitif n'ayant pas encore été établi. https://www.tntv.pf/Les-elus-polynesiens-vent-debout-contre-la-reduction-du-nombre-de-parlementaires_a26055.html

⁹ Question d'actualité au gouvernement n° 393 au Ministère des Outre-mer. <https://www.nossenateurs.fr/question/15/18G0393>

¹⁰ *La Croix*, 10 octobre 2018, « Que sait-on des victimes des essais nucléaires français ? ».

¹¹ Question d'actualité au gouvernement n° 489 au Ministère des Outre-mer. Réponse du Ministère des Outre-mer publiée dans le JO sénat du 12/10/2018 page 13668 <https://www.nossenateurs.fr/question/15/18G0489>

¹² https://www.tntv.pf/Douze-milliards-pour-securiser-Moruroa-et-Tureia_a26255.html

¹³ *Le Monde*, 16 novembre 2018. « Essais nucléaires : le président Edouard Fritch reconnaît avoir « menti » aux Polynésiens ».

¹⁴ Journal Télévisé Polynésie Première rétrospective du 27 décembre 2018.

¹⁵ Quatrième Commission : un indépendantiste de la Polynésie française annonce qu'une plainte visant la France a été déposée devant la CPI pour « crime contre l'humanité », 9 octobre 2018. <https://www.un.org/press/fr/2018/cpsd663.doc.htm>

¹⁶ Séance du 4 décembre 2018 (compte rendu intégral des débats) sur le site internet du Sénat (pp. 17888-17889) <http://www.senat.fr/seances/s201812/s20181204/s20181204.pdf>

¹⁷ <https://www.gouvernement.fr/publication-du-rapport-annuel-d-activite-2017-du-civen>

¹⁸ Jean-Marc Régnauld, 2014, *La France à l'opposé d'elle-même: « Il y a un monde du Pacifique » disait de Gaulle*, éditions Api Tahiti.

¹⁹ *Le Monde*, 27 juin 2014 « Pouvanaa a Oopa, vers une repentance d'Etat ».

²⁰ *Le Monde*, 25 octobre 2018 « L'ancien député polynésien Pouvanaa a Oopa innocenté soixante ans après »

Gwendoline Malogne-Fer est sociologue chercheuse associée au Centre Maurice Halbwachs, (CNRS/EHESS/ENS) à Paris. Elle a publié en 2007 un livre issu de sa thèse en sociologie intitulé *Les femmes dans l'Eglise protestante mā'ohi. Religion, genre et pouvoir en Polynésie française* (Karthala). Ses travaux se situent à la croisée des études de genre, de la sociologie du protestantisme et de l'anthropologie des migrations. Elle a également réalisé avec Yannick Fer deux films documentaires sur les revendications culturelles dans l'église protestante mā'ohi « Pain ou coco. Moorea et les deux traditions » (<https://vimeo.com/104943192>) et sur les enjeux de la transmission culturelle en Polynésie française « Si je t'oublie Opunohu. Les chemins de la culture à Moorea » (<https://archive.org/details/SiJeToubliepnohu-LesCheminsDeLaCultureMoorea>)

Source : IWGIA The Indigenous World 2019